



— 16 avril 2021 11h50 / Mis à jour à 16h21

## L'église Saint-Mathias d'Arvida classée patrimoniale



PATRICIA RAINVILLE  
Le Quotidien

**L'église Saint-Mathias d'Arvida est désormais classée bien patrimonial.**

La ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a annoncé le classement de l'église, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, vendredi matin.

L'église Saint-Mathias a été érigée en 1964 et 1965, quelques décennies après la fondation de la cité d'Arvida.

Construite selon les plans de l'architecte Jacques Coutu, elle se distingue notamment par son plan en losange, dont les angles sont tournés vers les quatre points cardinaux. Le toit est composé de quatre pans concaves se rejoignant et s'élevant au centre pour former un clocher. Les murs extérieurs en béton apparent sont percés d'étroites fenêtres faisant toute la hauteur de la surface. Un bandeau de fenêtres crée un espace entre le toit et les murs, distinguant ces deux éléments.



**L'église a été construite entre 1964 et 1965.**

— ARCHIVES LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

« L'église Saint-Mathias fait partie du patrimoine moderne du Québec. Son concepteur, l'architecte Jacques Coutu, a été un précurseur dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, par ses propositions en rupture avec l'architecture traditionnelle qui lui ont d'ailleurs valu de nombreux prix. Je suis très heureuse de contribuer à la préservation et à la mise en valeur de son œuvre en procédant au classement de l'église Saint-Mathias. Par ce geste, notre gouvernement réitère son engagement à faire connaître, préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel immobilier du Québec, un bien collectif dont nous sommes très fiers », a indiqué la ministre Nathalie Roy, via un communiqué de presse.

« Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le patrimoine fait l'unanimité quant à son originalité et nous en sommes très fiers. L'église Saint-Mathias est un exemple éloquent du patrimoine moderne de la région et je suis très heureuse qu'elle soit désormais un immeuble patrimonial classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel », a de son côté affirmé Andrée Laforest, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.